

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 18 heures 15, le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles de la Ville de Bussy Saint-Georges s'est réuni en assemblée sous la présidence de Mme Bernadette COLIN, à la suite de la convocation qui a été adressée le vingt juin, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant la Caisse des écoles :	15
Membres en exercice :	15
Membres présents :	8
Membres absents et représentés :	5
Membres absents excusés non représentés :	1
Membres absents non représentés :	1

Secrétaire de séance : M. William PETERS

MEMBRES DE DROIT :

ETAIENT PRESENTS :

Mme Amandine ROUJAS, Mme Régine BORIES, Mme Bernadette COLIN, Mme Jenny JIMENEZ, Mme Isabelle GOUDAL, M. Stéphane WIMMER, M. William PETERS, Mme Dominique ROUJAS

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

M. Yann DUBOSC donne pouvoir à Mme Bernadette COLIN, M. Dominique BIJARD donne pouvoir à Mme Isabelle GOUDAL, Mme Dominique LAUGA-PEYRARD donne pouvoir à M. Stéphane WIMMER, Mme Sandrine LEPLATRE donne pouvoir à Mme Amélie RUDMAN, M. Edouard LEROY donne pouvoir à Mme Jenny JIMENEZ

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Martine DUVERNOIS

ETAIENT ABSENTS :

M. Haykail ZAIER

MEMBRES CONSULTATIFS :

ETAIENT PRESENTS

Mme Amélie RUDMAN, Mme Caroline CHARBONNIER, Mme Christelle FERRARI, Mme Stéphanie BOURIENNE M. Jean-Luc PIEZEL, M. Franck DAVID

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Mmes Aude FOULON, Marie-Pierre PONTIER-BURTIN, Marie-Laure BOYER, Bénédicte MULIER, Fanny LAUGT, Sylvie FAVROT, Géraldine MAGET, Cécile LECOMTE,
Messieurs Bruno IVORRA, Matthieu CEDRASCHI, Julien CASTRO, Jérôme STAGLIANO

Les membres de droit présents forment la majorité des membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 15.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2025

Le procès-verbal de la Caisse des Ecoles du 10 avril 2024 a été adopté.

Rapporteur : Madame Bernadette COLIN, Avis du Comité : adopté à l'unanimité

2 - Décision modificative n°1 de la Caisse des écoles

La décision modificative a pour objet de procéder, en cours d'exercice, à des ajustements budgétaires du Budget Primitif, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cette première décision modificative a pour objet d'augmenter la subvention d'équilibre versée par la ville à la Caisse des Ecoles.

En conséquence, les masses budgétaires sont modifiées comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES MATERNELLES	7 099,00 €	
LIVRES DISQUES CASSETTES	7 229,00 €	
FOURNITURES SCOLAIRES	13 742,00 €	
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 433,00 €	
AUTRES FRAIS DIVERS	6 433,00 €	
TRANSPORTS DE BIENS	29 620,00 €	
TOTAL	70 556,00 €	
TOTAL GENERAL	70 556,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 74		
Dotations et participations	70 556,00 €	Subvention budget Ville
TOTAL	70 556,00 €	
TOTAL GENERAL	70 556,00 €	

Rapporteur : Madame Bernadette COLIN, Avis du conseil : Adopté

Le Secrétaire de séance
M. William PETERS



La Vice-Présidente,
Mme Bernadette COLIN

